



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

## Cent quatre-vingt-quatrième session

184 EX/INF.11  
PARIS, le 12 avril 2010  
Anglais et français seulement

### Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## **STRATÉGIE DU SECTEUR DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES DE L'UNESCO POUR LA JEUNESSE AFRICAINE : VERS UN CADRE D'ACTION PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ET À LEUR ENGAGEMENT CITOYEN EN AFRIQUE (2009-2013)**

### **Résumé**

**Source** : document 184 EX/4 (page 41).

La présente Stratégie a été élaborée par le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) en coopération avec le Groupe africain de l'UNESCO et en consultation avec les secteurs de programme, les services centraux et les unités hors Siège de l'UNESCO en Afrique. Elle a été finalisée dans le cadre d'une série de consultations avec un certain nombre de partenaires et de parties prenantes : États membres, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement, communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales régionales, organisations de jeunes, universitaires, secteur privé et partenaires du système des Nations Unies. Cette Stratégie présente de nombreux points communs avec le projet de plan d'action décennal de l'Union africaine pour l'autonomisation et le développement de la jeunesse en Afrique (2009-2018), et l'UNESCO coopérera étroitement avec la Commission de l'Union africaine pour assurer sa mise en œuvre.

La Stratégie contient un cadre directeur pour l'action de l'UNESCO en faveur de la jeunesse en Afrique, et elle a été conçue sur la base de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013, des 34 C/5 et 35 C/5 et compte tenu de la priorité accordée à l'Afrique et à l'égalité entre les sexes, les deux priorités globales de l'Organisation. Si elle cadre parfaitement avec l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle (2010), la Stratégie sert aussi de catalyseur à la coopération entre les principales parties prenantes dans le domaine de la jeunesse.

Les ressources financières nécessaires (à savoir 3 millions de dollars en plus des contributions volontaires nécessaires pour le futur Fonds d'aide aux jeunes entrepreneurs sociaux) devront être mobilisées principalement auprès de partenaires bilatéraux, multilatéraux et du secteur privé.

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF DE LA STRATÉGIE

1. La jeunesse actuelle représente plus de 18 % de la population mondiale. Outre qu'elle est à ce jour la plus instruite, c'est une génération ambitieuse, souple et parfaitement à même de s'adapter à des réalités changeantes. Étant donné leur énergie, leur créativité et leur capacité de constituer des réseaux, les jeunes sont virtuellement à même de contribuer de manière significative au développement national et de faire face aux incidences sociales des crises contemporaines. Dans le même temps, ce sont ces crises qui aggravent encore les problèmes d'aujourd'hui : accès aux services essentiels, jouissance des droits de l'homme, possibilités d'éducation et d'emploi.

2. Les jeunes, qui sont un groupe prioritaire pour l'UNESCO, sont des acteurs et des partenaires clés dans la mission de l'Organisation qui est de « *contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel* ». Conformément à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013, l'UNESCO se penche sur les problèmes des jeunes, en particulier la violence et autres problèmes qui nuisent à leur bien-être, en prêtant une attention particulière à des groupes spécifiques, et encourage la participation des jeunes en les engageant à contribuer au développement de leurs sociétés et en leur donnant les moyens d'action pour le faire.

3. La Stratégie du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO pour la jeunesse africaine s'efforce de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes en Afrique, de leur donner les moyens d'être des agents de paix et des acteurs clés au sein de leurs communautés, de les aider à passer avec succès de l'école à la vie active et de prévenir la violence. Elle offre un cadre directeur pour l'action de l'UNESCO en faveur de la jeunesse, élaboré conformément aux objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013, aux programmes et budgets biennaux correspondants et à la priorité accordée à l'Afrique et à l'égalité entre les sexes. Elle a été élaborée par le Secteur des sciences sociales et humaines en coopération avec le Groupe africain de l'UNESCO et en consultation avec les secteurs de programme et les unités hors Siège en Afrique dans le cadre d'un processus participatif auquel ont été associés de nombreux partenaires : États membres, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement, communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales régionales, organisations de jeunesse, universitaires, secteur privé et système des Nations Unies.

4. La Stratégie sert aussi de catalyseur à la coopération entre les principales parties prenantes en reconnaissant que l'UNESCO ne peut à elle seule relever les multiples défis auxquels la jeunesse est confrontée. Elle est conçue comme un outil permettant de mettre au point une vision commune pour une action cohérente avec les principaux partenaires dans la région et elle offre donc une base solide sur laquelle forger des alliances globales. Elle cadre parfaitement avec l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle (2010), et offre l'occasion d'inviter les principaux acteurs à identifier et aborder les problèmes auxquels la jeunesse africaine est confrontée, mais aussi d'anticiper les difficultés de demain. L'action de l'UNESCO aura trois objectifs :

I. **Production et gestion des connaissances** : l'UNESCO coopérera avec la Commission de l'Union africaine et les principaux partenaires pour assurer la collecte, l'évaluation et la diffusion de données sociodémographiques désagrégées, de normes, de données d'expérience et de savoir-faire techniques. Cette action permettra d'identifier les priorités et les lacunes au niveau des données et de la recherche, et fournira aux différents jeunes partenaires les informations et outils nécessaires pour élaborer des politiques et des programmes reposant sur des données factuelles. Elle permettra également aux jeunes de se prendre en charge et de participer efficacement aux sociétés du savoir, et aidera les institutions universitaires à élaborer des programmes de recherche sur la problématique de la jeunesse.

**II. Dialogue et élaboration de politiques :** l'UNESCO s'efforcera avec la Commission de l'Union africaine et les principaux partenaires d'aider les gouvernements à élaborer des politiques qui s'emploient à résoudre, avec la participation des jeunes, les problèmes auxquels la jeunesse africaine est confrontée. L'UNESCO encouragera également les initiatives de dialogue entre gouvernements, universitaires, jeunes et partenaires du développement pour traduire la recherche en possibilités d'action concrètes. Dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, la Commission de l'Union africaine et l'UNESCO coopéreront pour mieux faire connaître et ratifier la Charte africaine de la jeunesse, qui constitue un cadre essentiel pour élaborer des réponses concrètes aux problèmes qui touchent les jeunes en Afrique.

**III. Participation des jeunes à la prise des décisions, engagement citoyen et inclusion sociale :** la Stratégie vise à promouvoir une participation constructive et efficace des jeunes à l'espace politique et social. En Afrique, cet effort consistera à favoriser une représentation inclusive et démocratique des préoccupations de la jeunesse et à soutenir l'action conduite par des jeunes au niveau de leur communauté. L'UNESCO collaborera avec la Commission de l'Union africaine pour donner un nouveau souffle à l'Union panafricaine de la jeunesse, consolider les réseaux de jeunes et promouvoir la création de conseils nationaux pour la jeunesse qui soient démocratiques, représentatifs et inclusifs. Elle se concentrera également sur le passage de l'école à la vie active en s'efforçant de constituer un Fonds d'aide aux jeunes entrepreneurs sociaux qui permettra aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir entrepreneurs.

5. Étant donné le grand nombre de parties prenantes impliquées dans le développement de la jeunesse, l'efficacité de la Stratégie repose sur un partenariat très large pour sa mise en œuvre et son suivi. La Stratégie présente des points communs avec le Plan d'action décennal de l'Union africaine pour le développement et l'autonomisation de la jeunesse en Afrique (2009-2018). Dans ce contexte, la Commission de l'Union africaine et l'UNESCO coopéreront pour mettre en œuvre les initiatives définies à la fois dans le Plan d'action décennal et dans la Stratégie de SHS, de concert avec les principaux partenaires et parties prenantes dans la région, ce qui nécessitera également une coordination suivie au Siège et une certaine souplesse dans la coopération intersectorielle et sur le terrain pour mettre au point les activités.

6. La mise en œuvre de la Stratégie sera suivie et décrite dans des rapports d'étape biennaux. Le processus d'évaluation inclura un rapport à mi-parcours et un rapport final. Les ressources financières nécessaires (à savoir 3 millions de dollars en plus des contributions volontaires au Fonds d'aide aux jeunes entrepreneurs sociaux) devront être mobilisées principalement auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

## **A. ANALYSE DE LA SITUATION : UN GRAND POTENTIEL CONFRONTÉ À DE SÉRIEUX DÉFIS**

7. La jeunesse actuelle représente plus de 18 % de la population mondiale. Outre qu'elle est à ce jour la plus instruite, c'est une génération ambitieuse, souple et parfaitement à même de s'adapter à des réalités changeantes. Grâce à leur participation à des organisations et associations de jeunesse, les jeunes contribuent en permanence à la stabilité politique, à la cohésion sociale et à la prospérité économique en prenant part à l'action communautaire et en imaginant des réponses novatrices aux principaux problèmes qui se posent à eux. Étant donné leur énergie, leur créativité et leur capacité de constituer des réseaux, ils sont virtuellement à même de contribuer de

### **Un mot de terminologie : définir la jeunesse**

Le mieux est de considérer la jeunesse comme **une phase transitoire au cours de laquelle une personne passe d'une période de dépendance (l'enfance) à l'interdépendance (l'âge adulte)**. La définition que les Nations Unies donnent de la jeunesse (le groupe d'âge des 15 à 24 ans) offre un cadre statistique général destiné à assurer la cohérence et la comparabilité, tandis que les définitions conceptuelles et opérationnelles de la « jeunesse » exigent une certaine souplesse. La définition de la jeunesse adoptée dans la Charte africaine est la suivante : « toute personne âgée de 15 à 35 ans ». Aux fins de la présente Stratégie, la mise en œuvre des activités s'adaptera à la définition utilisée par chaque État membre africain.

manière significative à faire face aux incidences économiques, éthiques et sociales des crises contemporaines.

8. Dans le même temps, ce sont ces crises qui aggravent encore les défis auxquels sont déjà confrontés les jeunes : l'accès aux services essentiels, la jouissance des droits de l'homme, l'éducation et les possibilités d'éducation et d'emploi ainsi que l'intégration économique font partie des principaux problèmes dont pâtit leur développement. Plus de 200 millions de jeunes vivent avec moins de 1 dollar des États-Unis par jour, 160 millions souffrent de malnutrition, 130 millions sont analphabètes, plus de 10 millions vivent avec le VIH/SIDA, 88 millions sont au chômage et les jeunes femmes se heurtent toujours à des obstacles dans de nombreux secteurs du développement (par exemple les disparités entre les sexes dans l'accès à l'éducation ; la discrimination en matière d'emploi et de rémunération, etc.)<sup>1</sup>.

9. La jeunesse, qui constitue une part importante de la population de l'Afrique (20,4 %, soit près de 198 millions de personnes âgées de 15 à 24 ans<sup>2</sup>, et plus de 30 % de la tranche d'âge des 15 à 35 ans si l'on se base sur la définition utilisée par l'Union africaine<sup>3</sup>), est en général mieux connectée au reste du monde que n'importe quelle autre génération de jeunes auparavant dans la région. L'augmentation, aussi bien parmi les jeunes hommes que les jeunes femmes, des taux d'achèvement des études primaires et d'alphabétisation ainsi que du ratio filles/garçons dans l'éducation montre que les jeunes sont, en Afrique, mieux éduqués que leurs parents. De plus, la diminution du taux de natalité chez les adolescents et les chiffres concernant la bonne connaissance générale du VIH/SIDA prouvent les progrès accomplis pour tenter de résoudre les problèmes sanitaires et génésiques<sup>4</sup>.

	Taux d'alphabétisation (des 15 à 24 ans)						Taux d'achèvement des études primaires						Ratio filles/garçons dans l'enseignement				Taux de natalité chez les adolescentes (de 15 à 19 ans)/sur 1 000 femmes	
	1995-2004			2007			1999			2006			Secondaire		Tertiaire		1990	2005
	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	2000	2006	2000	2006		
Afrique du Nord	85,3	73	79,4	90,8	82,2	86,5	90,4	82,6	86,6	91,9	94	89,8	0,95	0,99	0,68	1	42,9	31,5
Afrique subsaharienne	76	65	70,2	77,2	67,3	72,1	53,1	45	49	59,8	64,7	54,9	0,82	0,8	0,62	0,68	130,6	118,9

10. En Afrique, les jeunes participent désormais davantage à des activités bénévoles qui leur permettent d'acquérir des compétences nécessaires pour assurer leur subsistance et accéder à un emploi tout en contribuant au développement national et communautaire. Les gouvernements nationaux reconnaissent de plus en plus l'importance de renforcer leurs capacités et d'associer des organisations qu'ils dirigent ainsi que d'autres institutions de la société civile à l'élaboration de réponses politiques concernant la jeunesse. La technologie de l'information et de la communication (TIC) qui, par essence, tend à se généraliser, entraîne des transformations rapides et radicales dans la vie des jeunes qui y ont recours pour se divertir, créer des réseaux sociaux, chercher un emploi, recueillir des informations ou faire connaître leurs observations et préoccupations<sup>5</sup>. Les jeunes semblent par conséquent plus décidés à trouver des solutions pour

<sup>1</sup> Nations Unies, Rapport mondial sur la jeunesse 2005.

<sup>2</sup> Nations Unies, Rapport mondial sur la jeunesse 2007.

<sup>3</sup> Estimation reposant sur les données présentées dans le Rapport mondial sur la jeunesse 2007 des Nations Unies, p. 80, tableau 3.1 et p. 254, tableau relatif aux « indicateurs de la population jeune » (anglais seulement).

<sup>4</sup> Nations Unies, Rapport mondial sur la jeunesse 2005.

<sup>5</sup> Nigéria, « *Learning About Living Portal* (<http://www.learningaboutliving.org/south>) », Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse : progrès réalisés et problèmes rencontrés en ce qui concerne le bien-être des jeunes et leur rôle dans la société civile - Rapport du Secrétaire général, 30 octobre 2008, A/64/61-E/2009/3, p. 14.

comblent le fossé entre les possibilités qui s'offrent à eux sur le continent et ce qui leur semble possible sur la scène mondiale.

11. Malgré ces progrès, le développement réel des jeunes continue de se heurter à des obstacles liés aux défis les plus critiques de la région. Trop souvent, les années de formation des jeunes Africains sont marquées par une profonde pauvreté, des services de base insuffisants et un accès restreint à l'éducation, aux soins de santé, à des possibilités d'emploi décent, une mauvaise gouvernance et des conflits et guerres permanents. Comparée à d'autres régions du monde, l'Afrique enregistre des taux d'alphabétisation et d'inscription dans le secondaire encore très bas (notamment le taux d'alphabétisation en Afrique subsaharienne, où seulement 72,1 % de la population jeune est alphabétisée, contre 86,5 % en Asie et 96 % en Amérique latine<sup>6</sup>) tandis que l'accès à l'enseignement post-primaire reste faible dans de nombreux cas. Parmi les jeunes qui vivent avec moins d'un dollar par jour, trois sur dix se trouvent en Afrique subsaharienne. Les jeunes représentent 37 % de la population en âge de travailler mais 60 % du total des chômeurs<sup>7</sup> mais l'accès aux TIC et à la formation aux technologies de l'information reste limité<sup>8</sup>. Sur plus de 10 millions de jeunes vivant actuellement avec le VIH/SIDA en Afrique, plus de 60 % (6,2 millions), se trouvent en Afrique subsaharienne ; en Afrique, le VIH/SIDA a fait plus de 12 millions de jeunes orphelins, si bien que des centaines de milliers d'enfants et de jeunes sont devenus chefs de famille<sup>9</sup>. Dans nombreux autres foyers ce sont les conflits armés qui ont créé ce genre de situation. Pendant la seule période 1990-2000, l'Afrique a connu 19 grands conflits armés au cours desquels les jeunes ont été à la fois les victimes et les acteurs de la violence<sup>10</sup>. Par ailleurs, les jeunes Africains ne profitent pas de la même manière des possibilités créées par la mondialisation en termes de croissance et de développement réels. Ces problèmes sont encore plus graves pour certains sous-groupes de la cohorte des jeunes, notamment les filles et les jeunes femmes, les jeunes handicapés, ceux qui vivent dans des zones rurales ou des régions où sévit un conflit et ceux atteints du VIH/SIDA.

## **B. INVESTIR DANS LA JEUNESSE AFRICAINE : UN ATOUT POUR LA PROSPÉRITÉ**

12. Il ressort des pyramides de la population ci-après que la population africaine reste jeune. La jeunesse est indubitablement le principal capital social de l'Afrique et offre au continent une possibilité d'accélérer sa croissance, de réduire la pauvreté et de bâtir un avenir durable et pacifique. Les jeunes Africains sont des partenaires et des acteurs clés du développement, de la paix et de la réconciliation : en raison de leur vision, de leur dynamisme et de leur détermination, ils sont particulièrement bien placés pour œuvrer en faveur d'un dialogue et d'une cohésion sociale durables et pour établir des liens entre les différents acteurs sociaux tout en concevant des idées novatrices. Pour pleinement exploiter ce potentiel, le programme de l'Afrique pour le développement devrait viser à créer un environnement politique propice au sein duquel les jeunes pourraient prospérer : un environnement qui protège totalement leurs droits, favorable à leur développement et à leur autonomisation et qui les prépare à devenir des citoyens responsables. Il est indispensable d'investir davantage dans la jeunesse afin de lui permettre de participer aux efforts de développement et de relever des défis persistants.

---

<sup>6</sup> Nations Unies, Rapport mondial sur la jeunesse 2007.

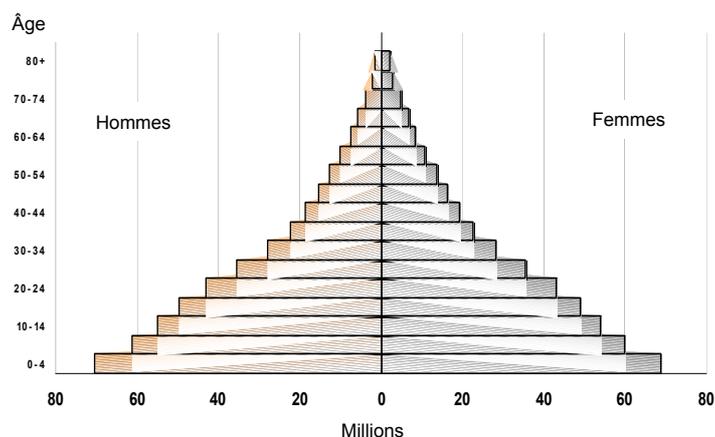
<sup>7</sup> « Les jeunes et l'emploi en Afrique – Le potentiel, le problème et la promesse », Banque mondiale 2008-2009.

<sup>8</sup> Pour de plus amples renseignements, consulter les documents suivants : (1) Mise en œuvre du programme d'action mondial pour la jeunesse : progrès réalisés et problèmes rencontrés en ce qui concerne le bien-être des jeunes et leur rôle dans la société civile – Rapport du Secrétaire général, 30 octobre 2008, A/64/61-E/2009/3, p. 14 ; (2) 5<sup>e</sup> Forum pour le développement de l'Afrique sur le thème « Jeunesse et leadership au XXI<sup>e</sup> siècle » : Rapport de la réunion en Sous-Comité sur les jeunes et l'esprit d'entreprise dans le domaine des TIC

<sup>9</sup> Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, 2004.

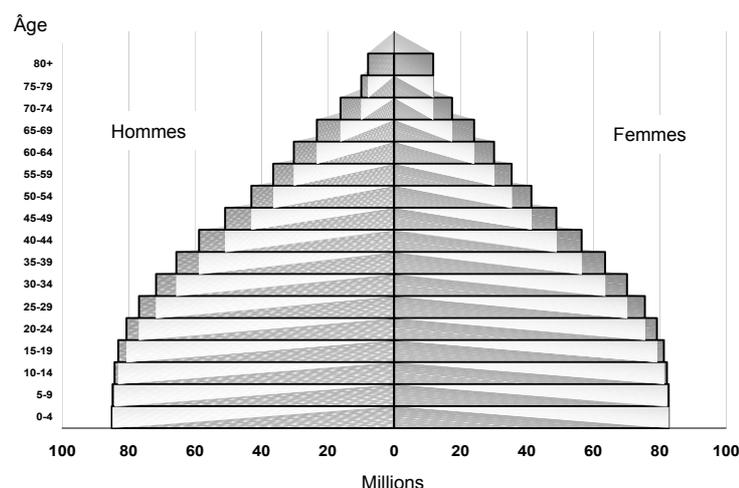
<sup>10</sup> Rapports mondiaux sur la jeunesse 2005 et 2007.

Afrique, par âge et par sexe, 2005



Division de la population de l'ONU, voir *Population Prospects as Assessed in 2002*.

Afrique, par âge et par sexe, 2050



Division de la population de l'ONU, voir *Population Prospects as Assessed in 2002*.

## C. CONTEXTE NORMATIF ET CADRE D'ACTION INTERNATIONAUX

### Développement des jeunes : perspectives dans le cadre des droits de l'homme

13. La pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales est une condition préalable au développement, à l'autonomisation et à la participation des jeunes. Le cadre normatif général dans le domaine des droits de l'homme, depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant jusqu'à de très nombreux instruments juridiques afférents aux normes du travail, contient force preuves des engagements de la communauté internationale envers les droits de la jeunesse. Ces instruments mettent également en lumière les droits de certains groupes, comme les jeunes des milieux urbains, les jeunes ruraux, les étudiants, les jeunes travailleurs et les jeunes handicapés<sup>11</sup>.

### Le cadre d'action du système des Nations Unies

14. Les Nations Unies reconnaissent depuis longtemps que la bonne transition des jeunes femmes et hommes vers l'âge adulte est indispensable à la poursuite du développement des sociétés dans lesquelles ils vivent. Après l'adoption de la « *Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples* » (1965), la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de 1985 Année internationale de la jeunesse a attiré l'attention internationale sur la contribution potentielle de la jeunesse aux efforts de développement et aux objectifs de la Charte des Nations Unies<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Guide to the implementation of the UN World Programme of Action for Youth to the Year 2000 and beyond, Programme des Nations Unies pour la jeunesse, DAES.

<sup>12</sup> La même année, l'Assemblée générale des Nations Unies a également approuvé les principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse, qui sont principalement axés sur la jeunesse en tant que catégorie générale comprenant divers sous-groupes plutôt qu'entité démographique unique.

15. Dix ans plus tard, les Nations Unies intensifiaient leur engagement en faveur de la jeunesse par le biais du **Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà** qui définissait initialement dix domaines prioritaires pour orienter la politique et l'action dans le domaine du développement de la jeunesse. Reconnaisant que le contexte national et international du développement avait beaucoup changé à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, et afin de mieux adapter le programme aux nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Assemblée générale des Nations Unies a ajouté en 2005 cinq domaines prioritaires supplémentaires<sup>13</sup>. Le Programme d'action indique, pour chaque domaine prioritaire, la nature des défis auxquels la jeunesse est confrontée et présente des propositions d'action visant à améliorer leur bien-être ainsi que les moyens de les mettre en œuvre. Les 15 domaines prioritaires du Programme d'action sont manifestement interdépendants, recoupent divers domaines de spécialisation des organisations du système des Nations Unies et offrent des services consultatifs techniques et autres aux gouvernements. Ils constituent par conséquent une bonne base en vue d'un travail de collaboration concerté du système onusien<sup>14</sup>.

	Domaines
Programme d'action mondial pour la jeunesse	Éducation
	Emploi
	Faim et pauvreté
	Santé
	Environnement
	Abus des drogues
	Délinquance juvénile
	Loisirs
	Les petites filles et les jeunes femmes
	Participation
	Mondialisation
	TIC
	VIH/SIDA
	Conflits armés
	Questions d'ordre intergénérationnel

16. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse a effectivement inspiré l'élaboration des politiques nationales de la jeunesse, mais il n'a pas fourni de principes directeurs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs généraux qu'il avait définis. C'est d'autant plus important que des liens étroits existent entre les **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)** et les priorités de développement de la jeunesse, notamment leur impact sur la jeunesse et le rôle que la jeunesse peut jouer en vue de leur réalisation. Afin d'aider à formuler et préciser le Programme de développement de la jeunesse au niveaux national et international, le Conseil économique et social de l'ONU a énoncé une série d'**objectifs et cibles pour le suivi de l'évolution des jeunes** dans les domaines relevant du Programme d'action<sup>15</sup>. Ils concernent la jeunesse en tant que groupe sociodémographique spécifique (et non comme un simple élément dans l'ensemble de la population) et sont axés sur des problèmes qui ont une incidence directe sur le développement de la jeunesse<sup>16</sup>.

17. La proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle<sup>17</sup> est un événement crucial. Vingt-cinq ans après la précédente Année internationale de la jeunesse, célébrée en 1985, et à seulement 5 ans de la date butoir fixée pour la réalisation des OMD, la proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse place cette dernière au premier plan des débats mondiaux, réaffirme qu'elle est en mesure de contribuer à la paix et au développement et évalue les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du développement relatifs à la jeunesse.

<sup>13</sup> Ces cinq domaines ont été décrits dans un additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, qui a été adopté à la 62<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<sup>14</sup> Programme des Nations Unies pour la jeunesse, DAES.

<sup>15</sup> Ces objectifs et cibles ont été déterminés à l'issue d'un processus participatif auquel ont été associés les diverses organisations du système des Nations Unies, le monde universitaire et des représentants d'organisations de jeunesse. Pour de plus amples détails, consulter : la résolution 45/2 de la Commission du développement social ; la résolution 62/126 de l'Assemblée générale des Nations Unies ; ainsi que les Rapports du Secrétaire général sur la suite donnée au Programme mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (A/62/61/Add.1-E/2007/7 et A/64/61-E/2009/3).

<sup>16</sup> <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/OfficialList.htm>.

<sup>17</sup> Résolution A/C.3/64/L.8/Rev.1 du 18 novembre 2009.

18. Enfin, la création officielle du Réseau interinstitutions sur le développement de la jeunesse (février 2010, Siège de l'UNESCO, Paris), qui réunit toutes les entités des Nations Unies œuvrant dans le domaine de la jeunesse, répond à la nécessité de cohérence accrue au sein du système. En renforçant la collaboration et les échanges entre toutes les entités compétentes des Nations Unies, il sera un facteur clé pour améliorer l'efficacité, la compréhension et la visibilité du travail du système des Nations Unies consacré au développement de la jeunesse, coordonner les efforts aux niveaux mondial, régional et national, promouvoir la coopération avec des organismes régionaux et favoriser la participation de la jeunesse à des initiatives pilotées par les Nations Unies. Ce sera d'une importance vitale pendant l'Année internationale de la jeunesse qui exige des synergies à tous les niveaux et prévoit un certain nombre d'initiatives dirigées par les Nations Unies ou d'initiatives auxquelles le système des Nations Unies participe.

#### D. INITIATIVES RÉGIONALES

19. Reconnaissant le rôle important de la jeunesse, les gouvernements des pays africains investissent de plus en plus dans l'autonomisation des jeunes pour leur permettre de prendre part au développement du continent. Ils intègrent leurs préoccupations dans les programmes de développement menés aux échelles nationale, régionale et continentale, principalement par l'intermédiaire de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En juillet 2006, lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, les États membres africains ont fait progresser la cause des jeunes en adoptant la Charte africaine de la jeunesse, cadre juridique de base visant à orienter et appuyer les politiques, programmes et actions en faveur du développement des jeunes en Afrique. Cette charte souligne les droits, libertés et devoirs des jeunes africains et entend donner un tour institutionnel à leur participation aux plates-formes nationales, régionales et continentales. Au cours du même sommet, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont déclaré 2008 Année de la jeunesse africaine et le 1<sup>er</sup> novembre Journée de la jeunesse africaine<sup>18</sup>.

20. En plus d'avoir lancé l'initiative qui a produit la Charte africaine de la jeunesse, la Commission de l'Union africaine a joué un rôle central dans la traduction de ces engagements politiques en mesures concrètes. Depuis 2006, elle a élaboré un programme d'action pour l'initiative 2008, Année de la jeunesse africaine, mis les dernières touches à un plan d'action visant à accélérer la ratification, la diffusion et la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse (2008-2015), et achève actuellement la définition d'un plan d'action global et consolidé pour l'autonomisation et le développement des jeunes en Afrique (2009-2018), qui compte de nombreux éléments en commun avec la présente Stratégie. Par ailleurs, la Commission réalise actuellement une étude de faisabilité au sujet de la création d'un fonds pour la jeunesse africaine, assure le suivi du processus de revitalisation de l'Union panafricaine de la jeunesse et noue des partenariats avec un certain nombre de parties prenantes, y compris le système des Nations Unies, afin de promouvoir l'autonomisation des jeunes sur le continent<sup>19</sup>.

21. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a pour ambition d'éliminer la pauvreté et de promouvoir une croissance et un développement durables sur le continent, reconnaît également le rôle clé que les jeunes sont appelés à jouer dans le développement socioéconomique et la promotion de la paix et de la sécurité. Le *Cadre stratégique pour la jeunesse* (2004) propose une approche de l'autonomisation des jeunes à l'échelle du continent, favorisant un climat propice à leur développement, tout en tirant profit de l'appui du secteur académique et des partenaires de développement. Il prévoit un poste de conseiller et un « bureau de la jeunesse » afin d'offrir aux jeunes africains des points d'accès directs au nouveau cadre de développement pour l'Afrique. Le secrétariat du NEPAD a également créé un *Parlement*

<sup>18</sup> Rapport d'évaluation de l'initiative 2008, Année de la jeunesse africaine, première session ordinaire du Bureau de la deuxième session ordinaire de la Conférence des ministres de la jeunesse de l'Union africaine (COMY II) (uniquement en anglais).

<sup>19</sup> Déclaration des ministres de l'Union africaine en charge de la jeunesse pour l'Année de la jeunesse, deuxième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la jeunesse, 12-15 février 2008, Addis-Abeba, Éthiopie (uniquement en anglais).

*africain des jeunes* pour que les jeunes soient véritablement impliqués dans la mise en œuvre du NEPAD<sup>20</sup>.

22. Au sein du système des Nations Unies, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a apporté un appui considérable aux efforts déployés par l'UA et le NEPAD en faveur du développement des jeunes. En novembre 2006, la CEA a tenu avec l'UA le cinquième Forum pour le développement de l'Afrique (FDA-V) sur le thème « Jeunesse et leadership au XXI<sup>e</sup> siècle ». Rassemblant des représentants de la jeunesse en provenance de cinq régions du continent, des chefs d'État et des ministres de la jeunesse, des experts, des ONG œuvrant pour les jeunes et des organisations internationales, le Forum a lancé la Charte africaine de la jeunesse et produit une déclaration de consensus sur les mesures clés à prendre pour accentuer la participation et l'autonomisation des jeunes. La CEA a récemment publié un rapport sur la jeunesse africaine en 2009<sup>21</sup> et assure par ailleurs le secrétariat du Comité directeur post-FDA-V (établi pour donner suite aux recommandations du FDA-V), tout en travaillant avec la Commission de l'UA à la promotion de la Charte africaine de la jeunesse. En outre, la CEA porte une attention particulière à la contribution des TIC en matière de développement des jeunes et soutient les initiatives de renforcement des capacités à cet égard au profit des groupes de jeunesse.

23. La Banque africaine de développement s'efforce également de relever des défis liés au développement des jeunes, notamment dans les domaines de l'éducation (infrastructures, enseignement et formation techniques et professionnels, enseignement supérieur), de la santé (amélioration des systèmes et services sanitaires) et de la protection sociale (développement des compétences, emploi et création de revenus pour les groupes vulnérables, reconstruction socioéconomique après les conflits). Enfin, les quelques exemples réussis de contribution du secteur privé à la cause des jeunes en Afrique sont axés sur l'emploi/la création de revenus, la santé, l'éducation et les TIC (par exemple, l'initiative privée du réseau pour l'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest).

## **E. L'ACTION DE L'UNESCO EN FAVEUR DES JEUNES ET LA PRIORITÉ AFRICAINE**

24. L'engagement de l'UNESCO pour la jeunesse remonte à longtemps, mais il a pris un nouvel élan avec la reconnaissance des jeunes comme groupe prioritaire dans l'action de l'Organisation (résolution de la Conférence générale de 1993 et stratégies à moyen terme ultérieures, à partir de 1995) et l'élaboration de la *Stratégie d'action de l'UNESCO avec et pour la jeunesse* en 1998. Guidée par le Programme d'action mondial pour la jeunesse, l'action de l'UNESCO en faveur des jeunes répond à la volonté d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes, comme énoncé dans le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO<sup>22</sup>.

25. L'UNESCO considère les jeunes comme des acteurs et des partenaires et cherche à « *contribue[r] à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel* » en veillant à ce qu'ils participent et en leur donnant les moyens de contribuer à une évolution positive<sup>23</sup>. En cela, la démarche de l'UNESCO s'inscrit dans le droit fil de l'initiative 2010, Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, car elle correspond à l'approche de l'Organisation qui voit dans les jeunes des agents de paix et des acteurs clés du développement national.

26. Conformément à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013, l'Organisation se penche sur les problèmes des jeunes, notamment la violence entre eux et d'autres difficultés qui nuisent à leur bien-être, en prêtant une attention particulière à la jeunesse des zones rurales et

---

<sup>20</sup> Rapport mondial des Nations Unies sur la jeunesse 2007.

<sup>21</sup> « African Youth Report 2009: Expanding opportunities for and with young people in Africa », Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (uniquement en anglais).

<sup>22</sup> « [...] les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix », Préambule, Acte constitutif de l'UNESCO : [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=15244&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html).

<sup>23</sup> UNESCO, Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4), Mission de l'UNESCO, p. 7.

des groupes marginalisés et à la jeunesse sans emploi<sup>24</sup>. Dans ce contexte, elle se concentre sur la promotion de la participation et de l'engagement citoyen des jeunes en remplissant cinq fonctions :

<b>Gouvernance</b>	Assurer la présence et la participation effective des jeunes dans les activités de l'UNESCO
<b>Conception de programmes</b>	Consolider les partenariats entre l'UNESCO et les organisations de jeunesse
<b>Élaboration de politiques</b>	Aider les États membres à incorporer les préoccupations des jeunes et les questions qui les concernent dans les politiques et les programmes
<b>Activités de plaidoyer</b>	Servir de centre d'échange d'informations sur les jeunes et encourager la recherche sur les questions qui touchent à la jeunesse
<b>Suivi</b>	Coopérer avec les organisations de jeunesse dans le cadre des processus de suivi et d'évaluation des projets qui ciblent les jeunes

27. Dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013, la priorité est accordée au soutien qu'il convient d'apporter aux efforts de développement déployés en Afrique, l'accent étant mis sur sept domaines clés<sup>25</sup>, tous relatifs à la jeunesse :

1. Éducation pour tous et Objectifs du Millénaire pour le développement.
2. Éducation de qualité, enseignement et formation techniques et professionnels, enseignement supérieur et formation des enseignants, élaboration des programmes, multilinguisme.
3. Suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la science, la technologie et la recherche scientifique pour le développement.
4. Renforcement des capacités et des ressources humaines à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale.
5. Intégration régionale.
6. Coopération avec les acteurs multilatéraux, bilatéraux et privés, et participation plus large des représentants de la société civile et des ONG dans les dispositifs existants.
7. Assistance aux pays en situation de reconstruction à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe.

#### **1<sup>er</sup> Forum africain des jeunes de l'UNESCO**

(Burkina Faso, 24-28 septembre 2007)

Le 1<sup>er</sup> Forum africain des jeunes de l'UNESCO a rassemblé des représentants de la jeunesse des pays africains, des conseils nationaux de la jeunesse, ainsi que des organisations régionales, des réseaux et des ONG œuvrant pour la jeunesse. La « Déclaration de Ouagadougou » formule une série de recommandations d'action axées sur trois priorités régionales :

- promouvoir la participation des jeunes à la définition d'un ordre du jour pour la jeunesse, à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques qui concernent la jeunesse ;
- encourager la contribution de la jeunesse africaine au processus d'intégration régionale, à la démocratie, à une culture de paix et aux droits de l'homme ;
- appuyer l'intégration socioprofessionnelle des jeunes dans les communautés urbaines et rurales, par l'éducation et l'entrepreneuriat des jeunes.

28. Outre son renforcement avec les États membres, la coopération de l'UNESCO revêt avec l'Afrique une dimension de plus en plus continentale et régionale, caractérisée par des accords de coopération avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales régionales.

## **F. LA STRATÉGIE DE SHS DE L'UNESCO CONCERNANT LA JEUNESSE EN AFRIQUE**

29. En charge du programme relatif à la jeunesse au sein de l'UNESCO depuis novembre 2006, le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) a élaboré la présente Stratégie afin d'apporter son concours à une réponse globale face aux défis liés au développement des jeunes en Afrique dans les situations normales, d'après-conflit et consécutives à une catastrophe. La Stratégie favorise avant tout l'engagement citoyen des jeunes pour leur donner les moyens d'être des agents de paix dans leurs communautés, les aider à passer avec succès de l'école au monde du travail et prévenir la violence.

<sup>24</sup> UNESCO, Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4), Priorités, p. 8.

<sup>25</sup> UNESCO, Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4), Priorité Afrique, p. 9.

30. La Stratégie constitue un cadre d'orientation pour l'action de l'Organisation en faveur des jeunes, mis au point dans le contexte de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013<sup>26</sup>, des programmes et budgets biennaux correspondants<sup>27</sup> et de la priorité accordée à l'Afrique et à l'égalité entre les sexes. La Stratégie a été élaborée par le Secteur des sciences sociales et humaines, en coopération avec le Groupe africain de l'UNESCO et en consultation avec les secteurs de programme et les bureaux hors Siège en Afrique, par l'intermédiaire d'un processus participatif réunissant un grand nombre de partenaires : États membres, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement, communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales régionales, organisations de jeunesse, universitaires, secteur privé et système des Nations Unies.

31. La Stratégie sert aussi de catalyseur à la collaboration entre les principales parties prenantes en reconnaissant que l'UNESCO ne peut à elle seule relever les multiples défis lancés à la jeunesse. Elle est conçue comme un outil permettant de mettre au point une vision commune pour une action cohérente avec les principaux partenaires dans la région et offre donc une base solide sur laquelle forger des alliances globales. Elle cadre parfaitement avec l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle (2010), et offre l'occasion d'inviter les principaux acteurs à identifier et aborder les problèmes auxquels la jeunesse africaine est confrontée, mais aussi d'anticiper les difficultés de demain.

## 32. Principes directeurs

32.1 Approche holistique du développement de la jeunesse : la Stratégie vise à la fois à développer les compétences et capacités des jeunes et à leur donner des possibilités de participer efficacement à la vie de leur société. Elle étudie l'impact des problèmes qui se posent dans différents domaines touchant directement ou indirectement leur développement et leur engagement citoyen (éducation, santé, emploi et moyens de subsistance, intégration sociale, sports et loisirs) et les aborde de manière holistique.

32.2 Approche axée sur les droits et l'égalité entre les sexes, et analyse contextuelle approfondie : chaque initiative sera développée sur la base d'une analyse approfondie de la situation et d'une évaluation du contexte socioéconomique et politique sous l'angle des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes, ce qui permettra d'analyser clairement les causes sous-jacentes et profondes de la situation des différents groupes de jeunes, et de constituer ainsi un ensemble de données solide pour planifier et mettre en œuvre l'initiative. Chaque initiative pourra ainsi contribuer à améliorer l'exercice des droits de l'homme et à développer chez ceux qui ont des obligations la capacité de les respecter et chez ceux qui ont des droits la capacité de les faire valoir.

32.3 Non-discrimination et égalité entre les sexes : la Stratégie prône l'égle participation des jeunes femmes et des jeunes hommes « sans distinction ... de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation »<sup>28</sup>. Elle défend également l'application des principes de non-discrimination et d'égalité entre les sexes au niveau des politiques et des programmes.

---

<sup>26</sup> *Op. cit.*, note de bas de page n° 29.

<sup>27</sup> UNESCO, Programme et budget 2010-2011 (35 C/5), grand programme III, Priorité sectorielle biennale 1, Axe d'action 2 : Améliorer l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et de la gestion des transformations sociales, y compris les questions émergentes liées à la jeunesse ; UNESCO, Programme et budget 2008-2009 (34 C/5), grand programme III, Priorité sectorielle biennale 2, Axe d'action 2 : Renforcement de l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et les politiques en matière d'éducation physique et de sport.

<sup>28</sup> Voir l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

32.4 Importance particulière accordée aux jeunes défavorisés ou marginalisés et à ceux qui se trouvent en situation de post-conflit ou de post-catastrophe : une attention particulière sera portée aux besoins et aux difficultés des jeunes défavorisés ou marginalisés (jeunes des populations autochtones ou des minorités, jeunes handicapés, migrants, vivant avec le VIH et le SIDA, anciens délinquants, entre autres), des jeunes des zones rurales, des jeunes sans emploi<sup>29</sup> et de ceux qui se trouvent en situation de post-conflit ou de post-catastrophe.

32.5 Participation des jeunes à l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent : la Stratégie préconise et renforce la participation des jeunes à tous les stades de l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent. De même, les jeunes seront véritablement associés à la mise en œuvre de la Stratégie. L'UNESCO coopérera étroitement avec les commissions nationales pour créer des partenariats avec des organisations, réseaux et ONG de jeunes et instituera une collaboration et des consultations durables avec les jeunes.

32.6 Forger des alliances globales : l'Organisation, aux côtés du Groupe africain de l'UNESCO et de la Commission de l'Union africaine, accordera la priorité au dialogue et à la coopération avec les jeunes partenaires qui jouent un rôle clé : gouvernements, responsables, autorités publiques, associations et organisations non gouvernementales de jeunes, universitaires et chercheurs, médias, société civile, secteur privé et système des Nations Unies. Cette démarche non seulement améliorera la prise en charge, l'efficacité et l'impact de chaque initiative entreprise par les différentes parties prenantes mais elle inscrira également le développement des jeunes dans une dynamique durable.

32.7 Contribution à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et des engagements internationaux indiqués dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013<sup>30</sup> :

- Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)
- Objectifs de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- Objectifs de l'Éducation pour tous
- Déclaration du Millénaire (2000) et Document final du Sommet mondial de 2005.

### 33. Objectifs globaux

#### 33.1 Objectif I : Renforcer la production et la gestion des connaissances et promouvoir la recherche sur les questions relatives à la jeunesse

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et mettre efficacement en œuvre le Programme d'action mondial pour la jeunesse, il faut établir un lien entre l'élaboration des politiques et l'état le plus récent des connaissances, en tenant compte des éléments d'information dont on dispose sur la situation, les expériences, les valeurs et les points de vue des jeunes dont la participation active est nécessaire pour que les politiques qui les concernent donnent des résultats. L'UNESCO ayant pour vocation de servir de centre mondial d'échanges intellectuels et de laboratoire d'idées, en sa qualité de

#### **Résultats à long terme :**

- Consolidation, évaluation et diffusion de connaissances, de données, d'informations et de résultats de la recherche sur les questions relatives aux jeunes pour éclairer l'élaboration des politiques et des programmes.
- Création, avec la participation de jeunes chercheurs, de réseaux de recherche sur la jeunesse.

<sup>29</sup> UNESCO, Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4), p. 8, « Priorités ».

<sup>30</sup> UNESCO, Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4), p. 8, « Priorités » et p. 11 « Les défis à relever pour l'UNESCO à l'ère de la mondialisation ».

« gardienne et dépositaire du savoir »<sup>31</sup>, cet objectif visera à faire progresser les connaissances, les normes et la coopération intellectuelle dans le domaine de la jeunesse. Il contribuera à déterminer le contexte social, culturel et économique dans lequel se posent les questions relatives aux jeunes, et à jeter les bases de politiques fondées sur des données factuelles pour traiter les problèmes actuels et anticiper ceux de demain. L'UNESCO coopérera avec la Commission de l'Union africaine et les principaux partenaires pour assurer la collecte, l'évaluation et la diffusion de données sociodémographiques désagrégées, de normes, de données d'expérience et de savoir-faire techniques, ce qui permettra d'avoir une connaissance approfondie des questions relatives aux jeunes, de relever et pallier les insuffisances des politiques, et de promouvoir la recherche dans ce domaine. Cela permettra également aux jeunes de se prendre en charge et de participer efficacement aux sociétés du savoir, et aidera les institutions universitaires à élaborer des programmes de recherche sur la problématique de la jeunesse.

### 33.2 Objectif II : Favoriser l'élaboration de politiques et de cadres pour traiter des problèmes relatifs à la jeunesse

Les problèmes considérables que les jeunes rencontrent sur le plan de leur insertion socioéconomique, politique et culturelle sur un continent instable sont un sujet de préoccupation très répandu à tous les niveaux. Il est capital de mettre en place des cadres d'action appropriés pour résoudre ces problèmes. Ces cadres devraient permettre aux jeunes de faire des choix sur des questions qui les concernent, d'influencer et d'orienter activement l'agenda politique et de participer à la vie de la société dans tous les domaines. L'UNESCO s'efforcera avec la Commission de l'Union africaine et les principaux partenaires d'aider les gouvernements à élaborer des politiques qui s'emploieront à résoudre, avec la participation des jeunes, les problèmes auxquels la jeunesse africaine est confrontée. L'UNESCO encouragera également les initiatives de dialogue entre gouvernements, universitaires, jeunes et partenaires du développement pour traduire la recherche en possibilités d'action concrètes.

#### **Résultats à long terme :**

- Aide aux États membres pour l'examen, l'évaluation et l'élaboration de politiques nationales qui prennent en compte les problèmes relatifs à la jeunesse.
- Mise en place de mécanismes favorisant le dialogue entre responsables, chercheurs et organisations de jeunesse.

### 33.3 Objectif III : Promouvoir la participation des jeunes à la prise des décisions, leur engagement citoyen et leur inclusion sociale

La participation est indispensable à la formation de la jeunesse et au développement de la collectivité. C'est d'autant plus important qu'en l'absence de structures officielles, les jeunes risquent de choisir des rôles sociaux négatifs, notamment en rejoignant des gangs ou en participant à des actes de violence à caractère politique ou non. L'engagement effectif des jeunes comme partenaires de premier plan suppose un environnement porteur qui leur offre des possibilités d'être vus et entendus, d'agir et d'exercer une influence. D'où la nécessité de reconnaître leurs droits en matière de participation efficace et constructive, à tous les niveaux du processus décisionnel. L'UNESCO aide les jeunes à développer leurs compétences et à exercer effectivement leurs droits civils et politiques et renforce les structures nationales ou régionales pour une intégration pleine et effective des jeunes dans la sphère politique et sociale. Un bon exemple de cette action est le Forum des jeunes de l'UNESCO – qui est un dispositif pérenne, unique dans le système des Nations Unies, permettant aux jeunes de participer à la Conférence générale, organe directeur suprême de

#### **Résultats à long terme :**

- Renforcement des capacités des conseils nationaux de la jeunesse et des organisations de jeunesse, leur permettant de participer davantage aux processus décisionnels et d'encourager l'engagement citoyen et l'inclusion sociale des jeunes.
- Sensibilisation et action en faveur de la participation des jeunes, de leur engagement citoyen et de leur inclusion sociale.

<sup>31</sup> UNESCO, Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4), p. 13.

l'UNESCO. L'Organisation s'attache aussi à encourager chez les jeunes l'esprit associatif, comme première étape leur permettant d'acquérir des connaissances et des capacités grâce auxquelles ils pourront ensuite se lancer très tôt dans des entreprises rentables.

34. **Objectifs régionaux – axes d'intervention** (voir le plan de mise en œuvre, dans l'annexe, pour un exposé détaillé des initiatives)

<b>Objectif global I</b> : Renforcer la production et la gestion de connaissances et promouvoir la recherche sur les questions relatives à la jeunesse	
<b>Objectif régional 1</b> : Assurer la compilation et la gestion de l'information et des connaissances sur la jeunesse africaine	Il y a peu de synthèses des connaissances et données relatives à la jeunesse en Afrique. L'UNESCO travaillera avec la Commission de l'Union africaine et des partenaires de premier plan afin d'encourager la collecte, l'évaluation et la diffusion d'informations, de données, d'outils et de pratiques concernant la jeunesse, et d'orienter la recherche opérationnelle sur des questions relatives à la jeunesse africaine.
<b>Objectif régional 2</b> : Encourager la recherche orientée vers l'action sur les questions concernant la jeunesse africaine	Malgré le développement croissant de la recherche en sciences sociales sur le continent africain, l'investissement dans la recherche consacrée à la jeunesse est pratiquement nul. C'est pourquoi, en l'absence d'options solidement documentées, il est difficile de concevoir des politiques efficaces et responsables. La Stratégie favorisera la recherche opérationnelle sur la jeunesse en Afrique et aidera les universités et instituts de recherche à développer des programmes de recherche sur les questions relatives aux jeunes.
<b>Objectif global II</b> : Favoriser l'élaboration de politiques et de cadres pour traiter des problèmes relatifs à la jeunesse	
<b>Objectif régional 3</b> : Aider les États membres à élaborer des politiques publiques répondant aux problèmes des jeunes, avec la participation de ceux-ci	La jeunesse en Afrique apparaît de plus en plus comme ayant un rôle de premier plan à jouer dans l'élaboration des politiques ; et les gouvernements commencent à concevoir, à réexaminer ou à mettre en œuvre des politiques de la jeunesse et des stratégies qui reflètent les points de vue des jeunes. Malgré cette évolution positive, les processus d'élaboration des politiques sont gênés du fait que ni les décideurs ni les organisations de jeunesse ne sont capables d'imaginer ni mettre en œuvre concrètement des mécanismes assurant la participation effective des jeunes à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques. Mais l'absence de recommandations concrètes, fondées sur une recherche bien documentée, fait également obstacle. En collaboration avec des partenaires de premier plan, la Commission de l'Union africaine et l'UNESCO s'attacheront à renforcer les capacités des gouvernements à développer des politiques publiques en y faisant participer la jeunesse. L'objectif sera aussi d'instaurer des cadres de dialogue réunissant pouvoirs publics, jeunesse, chercheurs et partenaires de développement qui valideront la recherche et définiront des options concrètes pour l'action des pouvoirs publics.

<p><b>Objectif régional 4 :</b> Faire connaître la Charte africaine de la jeunesse, promouvoir sa ratification et sa mise en œuvre</p>	<p>Bien que la Charte africaine de la jeunesse soit en vigueur depuis le 18 août 2009, un grand nombre de jeunes ne connaissent pas son contenu ni l'impact potentiel qu'elle pourrait avoir sur leur vie et celle de leur communauté, tandis que les gouvernements n'ont pas les moyens d'appliquer les réformes qui en découleraient normalement. La Commission de l'Union africaine et l'UNESCO tenteront de répondre à ces défis, en faisant mieux connaître la Charte et en fournissant une assistance technique aux gouvernements africains aux fins de sa diffusion et de sa mise en œuvre.</p>
<p><b>Objectif global III :</b> Promouvoir la participation des jeunes à la prise des décisions, leur engagement citoyen et leur inclusion sociale</p>	
<p><b>Objectif régional 5 :</b> Promouvoir une représentation inclusive et démocratique des jeunes à l'échelon national et à celui du continent</p>	<p>La participation effective des jeunes au développement de la société où ils vivent est intrinsèquement liée à l'existence de structures démocratiques et représentatives offrant un espace d'intégration, d'expression et d'échange. En Afrique, les structures existantes, à l'échelon du continent (Union panafricaine de la jeunesse – PYU), ou des pays (conseils nationaux de la jeunesse), sont critiquées par les jeunes qui leur reprochent leur manque de représentativité et d'efficacité, s'agissant de promouvoir la participation des jeunes et leur intégration. La Commission de l'Union africaine collaborera avec des partenaires de premier plan afin de redynamiser l'Union de la jeunesse panafricaine et de consolider les différents réseaux de jeunesse sur le continent. À l'échelon national, la Commission et l'UNESCO apporteront leur soutien à la création de Conseils nationaux de la jeunesse viables, démocratiques, représentatifs et ouverts, et aideront à faire le bilan des Conseils déjà existants.</p>
<p><b>Objectif régional 6 :</b> Appuyer l'action menée par les jeunes en faveur de l'engagement citoyen et de l'inclusion sociale</p>	<p>Les structures représentatives au niveau du continent ou des pays ne peuvent assurer efficacement l'engagement citoyen des jeunes ni leur intégration, si elles ne sont pas complétées par un soutien aux actions de terrain : c'est-à-dire des initiatives qui puissent toucher les populations locales et avoir un impact positif sur leur vie. En Afrique aujourd'hui, les jeunes sont de plus en plus nombreux (la plupart du temps volontairement) à adhérer à des organisations, associations et réseaux de jeunesse. En collaboration avec les principales parties intéressées, à l'échelon de la région, la Commission de l'Unité africaine et l'UNESCO s'attacheront à soutenir les initiatives à vocation sociale lancées par des jeunes et à renforcer les centres d'information organisés par des jeunes, au niveau local, afin d'offrir aux jeunes et aux organisations de jeunesse un espace d'accès à l'information, de rencontre et d'échange, où ils puissent concevoir des activités mobilisant les populations locales et répondant à leurs priorités.</p>

### 35. Modalités générales de mise en œuvre

L'UNESCO travaillera de concert avec la Commission de l'Union africaine à la mise en œuvre de la Stratégie, en coopération avec différents partenaires et parties prenantes. La Stratégie a de nombreux éléments en commun avec le plan décennal de la Commission de l'Union africaine pour le développement et l'autonomisation de la jeunesse. La réussite des activités et la réalisation des objectifs de la Stratégie sont inextricablement liées à cinq éléments clés :

35.1 L'appui et la coopération apportés aux États membres. Compte tenu des incidences de la stratégie en matière de politique générale, la mobilisation d'un appui politique à sa mise en œuvre est une condition *sine qua non* de son efficacité et de son efficience. L'UNESCO accordera la priorité à des consultations régulières avec le Groupe africain de l'UNESCO et à des initiatives de plaidoyer auprès des États membres par le biais des commissions nationales pour l'UNESCO, des bureaux hors Siège de l'Organisation et des partenaires régionaux qui participent à la mise en œuvre.

35.2 L'établissement de partenariats avec les principaux acteurs du développement dans la région et avec les organisations et réseaux de jeunesse. La Stratégie donne aux partenaires de développement l'occasion d'unir leurs efforts, d'accroître leur efficacité et de produire des résultats à long terme. Étant donné l'ampleur et le poids de l'initiative, il est indispensable d'instaurer une collaboration plus large avec toutes les parties prenantes concernées pour atteindre ses objectifs, garantir son efficacité et sa viabilité et éviter les doublons. La Commission de l'Union africaine et l'UNESCO poursuivront leur coopération aux niveaux institutionnel, technique et financier avec un certain nombre de partenaires, dont :

- les gouvernements des États membres (États membres africains et États membres entretenant des partenariats stratégiques avec l'Union africaine<sup>32</sup>) ;
- les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales régionales ;
- l'Union panafricaine de la jeunesse ;
- les conseils nationaux de la jeunesse ou, à défaut, la structure de jeunesse la plus représentative ;
- les organisations et réseaux continentaux et/ou régionaux de jeunesse ;
- les institutions, programmes, fonds et commissions des Nations Unies ainsi que la Banque mondiale ;
- le Groupe de la Banque africaine de développement ;
- le Programme du Commonwealth pour la jeunesse ;
- l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;
- la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) ;
- des organisations et fondations du secteur privé.

<sup>32</sup> Par exemple : Inde (Forum Afrique-Inde, avril 2008), Japon (CITAD IV, mai 2008), Turquie (Sommet Afrique-Turquie, août 2008), Chine (Sommet Chine-Afrique, novembre 2006).

35.3 Une coordination soutenue depuis le Siège et une coopération hors Siège et intersectorielle souple. La mise en œuvre des initiatives hors Siège sera facilitée par les bureaux hors Siège de l'UNESCO dans la région. La coopération du réseau des commissions nationales pour l'UNESCO, des présidents, clubs et centres de l'Organisation, en particulier le Centre pour le conseil, l'orientation et le

<b>AU SIÈGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation d'alliances mondiales</li> <li>- Fourniture d'une assistance et d'une expertise techniques</li> <li>- Orientation et mise au point d'outils</li> <li>- Coordination générale des initiatives et du mécanisme de gestion</li> <li>- Diffusion de l'information</li> <li>- Suivi, établissement de rapports et évaluation</li> </ul>
<b>HORS SIÈGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement et consolidation des partenariats au niveau régional</li> <li>- Fourniture d'une assistance et d'une expertise techniques</li> <li>- Préparation et suivi des initiatives</li> <li>- Diffusion de l'information</li> <li>- Suivi, établissement de rapports et évaluation</li> </ul>

développement des jeunes en Afrique, et tous les secteurs de programme de l'UNESCO est également indispensable au succès de la Stratégie.

35.4 La capacité de diffuser l'information et d'en avoir un retour. Le listserv sur la jeunesse africaine et les listservs régionaux de l'UNESCO, les réseaux de l'Organisation, les réseaux et plates-formes d'information de la Commission de l'Union africaine et les partenaires joueront un rôle crucial à cet égard.

35.5 Un processus de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie. La mise en œuvre de la Stratégie fera l'objet d'un suivi par le biais de rapports d'étape biennaux, élaborés par l'UNESCO en collaboration avec l'Union africaine. Tous les rapports s'appuieront sur les données reçues par les réseaux de l'UA et de l'UNESCO, les consultations avec toutes les parties prenantes et les retours d'expérience communiqués par ces dernières. Le processus d'évaluation comprendra un examen à mi-parcours et une évaluation finale (2013-2014). L'examen consistera à passer en revue, évaluer et reconsidérer le processus de mise en œuvre en mettant l'accent sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés et en proposant des ajustements possibles afin d'améliorer son efficacité. L'évaluation finale sera effectuée à l'issue du programme. Il s'agira de déterminer le niveau de réalisation des résultats escomptés et l'impact obtenu par les initiatives.

#### **Budget indicatif global pour la mise en œuvre de la Stratégie (2009-2013) : 3 000 000 dollars**

Ce budget indicatif devra être alimenté principalement par la mobilisation de fonds auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il correspond aux initiatives prévues au titre des objectifs régionaux 1 à 5 et n'inclut pas le financement du Fonds pour les jeunes entrepreneurs sociaux ni l'appui aux centres dirigés par des jeunes, qui dépendront de contributions volontaires (objectif régional 6).

#### **Sigles et acronymes**

UA : Union africaine

CUA : Commission de l'Union africaine

TIC : Technologies de l'information et de la communication

OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

UPJ : Union panafricaine de la jeunesse

SHS : Secteur des sciences sociales et humaines

CEA : Commission économique pour l'Afrique

DAES : Département des affaires économiques et sociales

WPAY : Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

## **ANNEXE**

### **PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

**L'UNESCO travaillera en étroite liaison avec la Commission de l'Union africaine pour la mise en œuvre de la Stratégie qui s'inscrit dans le Plan d'action décennal de l'Union africaine pour le développement et l'autonomisation de la jeunesse (2009-2018)**

<b>Objectif global I : Renforcer la production et la gestion de connaissances et promouvoir la recherche sur les questions relatives à la jeunesse</b>					
<b>Objectif régional</b>	<b>Action significative</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Indicateurs de référence</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Budget en dollars des États-Unis</b>
OR 1 : Assurer la compilation et la gestion de l'information et des connaissances sur la jeunesse africaine	Élaboration de rapports détaillés sur la situation de la jeunesse africaine	Nombre de rapports finalisés et publiés et contenu de ces rapports	Élaboration, d'ici décembre 2011, dans le cadre d'une publication mondiale de l'UNESCO sur l'engagement citoyen de la jeunesse, d'un chapitre sur l'engagement citoyen des jeunes en Afrique, l'accent étant mis sur la situation des jeunes filles et des femmes  Élaboration, d'ici décembre 2013, d'un rapport sur la jeunesse africaine et les Objectifs du Millénaire pour le développement	Amélioration de l'analyse de situation de la jeunesse africaine  Compilation d'informations et de données sur la jeunesse africaine	250 000
OR 2 : Encourager la recherche orientée vers l'action sur les questions concernant la jeunesse africaine	Renforcement de la coopération avec les établissements d'enseignement et de recherche (universités, chaires UNESCO, instituts, centres) en vue de promouvoir la recherche sur les problèmes des jeunes	Nombre d'accords de coopération et champ de la coopération établie avec les établissements d'enseignement et de recherche en Afrique  Nombre de chaires UNESCO sur la jeunesse créées en Afrique	Signature de 2 accords de coopération concernant des programmes de recherche sur les thèmes désignés comme prioritaires dans la Charte africaine de la jeunesse par exercice biennal.  Création d'ici 2013 de 2 chaires UNESCO sur la jeunesse situées en Afrique	Diffusion d'informations fondées sur des données factuelles concernant les politiques en vue de l'élaboration de politiques publiques et de programmes concernant ou affectant les jeunes  Intégration d'un volet thématique sur la jeunesse dans les systèmes de recherche nationaux	300 000
	Élaboration de différents documents et notes d'orientation	Nombre de documents et notes d'orientation élaborés, soumis à une évaluation par les pairs et diffusés	Finalisation, d'ici décembre 2013, de cinq documents d'orientation axés sur la recherche sur des thèmes prioritaires sélectionnés  Finalisation, d'ici décembre 2013, de cinq séries de notes d'orientation sur les priorités traitées par la Charte africaine de la jeunesse		

**Objectif global II : Favoriser l'élaboration de politiques et de cadres pour traiter des problèmes relatifs à la jeunesse**

Objectif régional	Action significative	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Résultats escomptés	Budget en dollars des États-Unis
OR 3 : Aider les États membres à élaborer des politiques publiques répondant aux problèmes des jeunes avec la participation de ceux-ci	Assistance technique aux États membres pour l'élaboration ou la révision de politiques concernant les jeunes avec la participation de ceux-ci	Nombre de pays bénéficiaires de conseils en matière de politiques (assistance technique) pour l'élaboration ou la révision de politiques concernant les jeunes	D'ici à décembre 2013, fourniture d'une assistance technique à quatre pays	Assurance que les responsables de l'élaboration des politiques disposent des capacités nécessaires pour faire participer les organisations de jeunes à l'élaboration de politiques pour répondre aux problématiques relatives aux jeunes	750 000
	Mise au point de mécanismes de dialogue sur les politiques entre les responsables de l'élaboration des politiques, les chercheurs, les universités, les organisations de jeunes et la société civile	<p>Nombre, qualité et incidence des dialogues sur les politiques engagés en vue de valider les recommandations issues de la recherche</p> <p>Nombre de mécanismes mis en place au niveau national pour assurer un dialogue sur les politiques entre les différentes parties prenantes</p>	<p>D'ici à décembre 2012, mise en place de quatre initiatives de dialogue sur les politiques débouchant sur des recommandations concises en matière de politiques</p> <p>D'ici à décembre 2013, prise en compte des recommandations sur les politiques dans les processus d'élaboration des politiques dans quatre pays</p> <p>D'ici à décembre 2013, mise en place de mécanismes de dialogue pour la formulation de politiques relatives aux jeunes dans quatre pays</p>	<p>Élaboration et/ou révision de politiques nationales pour répondre aux problématiques relatives aux jeunes</p> <p>Consolidation des plateformes de dialogue entre les responsables de l'élaboration des politiques, chercheurs, organisations de jeunes et parties prenantes clés</p>	

Objectif régional	Action significative	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Résultats escomptés	Budget en dollars des États-Unis
OR 4 : Faire connaître la Charte africaine de la jeunesse, promouvoir sa ratification et sa mise en œuvre	Élaboration d'initiatives et d'actions de sensibilisation en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la Charte	<p>Nombre d'événements organisés pour promouvoir et diffuser la Charte africaine de la jeunesse</p> <p>Élaboration et diffusion d'une version de la Charte adaptée aux jeunes</p>	<p>D'ici à décembre 2011, élaboration et diffusion d'une version de la Charte adaptée aux jeunes</p> <p>D'ici à décembre 2011, organisation d'une campagne à l'échelle du continent en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse</p>	<p>Augmentation d'ici à 2013 du nombre de ratifications de la Charte</p> <p>Accroissement de l'engagement des États membres africains à mettre en œuvre la Charte</p>	500 000
	Assistance technique aux États membres pour l'intégration des dispositions de la Charte dans les politiques publiques concernant les jeunes	<p>Nombre de projets de coopération mis au point avec les États membres pour examiner, évaluer et/ou réviser les politiques en vue de s'assurer que les dispositions de la Charte y soient correctement reflétées</p>	D'ici à décembre, harmonisation des politiques publiques de quatre pays avec la Charte africaine de la jeunesse	<p>Renforcement des capacités de diffusion et de promotion de la Charte dont disposent les organisations et réseaux de jeunes</p> <p>Facilitation de l'intégration des dispositions de la Charte dans les politiques concernant les jeunes</p>	

**Objectif global III :  
Promouvoir la participation des jeunes à la prise des décisions, leur engagement citoyen et leur inclusion sociale**

Objectif régional	Action significative	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Résultats escomptés	Budget en dollars des États-Unis
OR 5 : Promouvoir une représentation inclusive et démocratique des jeunes à l'échelon national et à celui du continent	Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles de l'Union panafricaine de la jeunesse et consolidation des réseaux régionaux	Nature de l'assistance technique procurée à l'Union panafricaine de la jeunesse Nombre et issue des consultations en ligne tenues entre l'Union panafricaine de la jeunesse et les organisations et réseaux régionaux et nationaux de jeunes non membres pour définir les moyens d'assurer une meilleure représentativité de l'Union panafricaine de la jeunesse	D'ici à 2013, octroi d'une assistance dans les domaines : - du renforcement des capacités opérationnelles et techniques (gestion de projets, mobilisation de fonds, partenariats, gestion de l'information) ; - de la participation à l'élaboration et à la promotion de politiques ; - de la bonne gouvernance, de la représentativité et de l'inclusion 5 consultations en ligne (1 par région) débouchant sur des recommandations concrètes et des plans de suivi	Facilitation du renforcement des capacités et de l'examen de la structure et des procédures de l'Union panafricaine de la jeunesse  Création de Conseils nationaux de la jeunesse représentatifs et inclusifs  Facilitation du renforcement des capacités et de la coopération entre les organisations de jeunes	1 000 000

Objectif régional	Action significative	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Résultats escomptés	Budget en dollars des États-Unis
	Création de Conseils nationaux de la jeunesse viables, démocratiques, inclusifs et représentatifs	Évaluation des directives qui régissent actuellement la création de Conseils nationaux de la jeunesse et mise au point finale d'un référentiel pour la création de Conseils nationaux de la jeunesse représentatifs, démocratiques et inclusifs Nombre de pays ayant bénéficié d'une aide pour appliquer les directives Nombre de Conseils nationaux de la jeunesse créés ou ayant commencé à examiner leur structure et leurs procédures	D'ici à décembre 2011, référentiel finalisé et diffusé D'ici à décembre 2012, 10 pays ayant bénéficié d'une aide pour appliquer les directives D'ici à décembre 2013, 5 Conseils nationaux de la jeunesse créés ou ayant commencé à examiner leur structure et leurs procédures		

Objectif régional	Action significative	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Résultats escomptés	Budget en dollars des États-Unis
OR 6 : Appuyer l'action menée par les jeunes en faveur de l'engagement citoyen et de l'inclusion sociale	Appui à l'entrepreneuriat social des jeunes	Création d'un Fonds pour jeunes entrepreneurs sociaux Directives mises au point pour la présentation de propositions au Fonds Nombre de projets financés par le Fonds	D'ici à décembre 2011, directives finalisées et diffusées D'ici à décembre 2011, mobilisation des ressources minimales requises pour le lancement du Fonds (500 000 dollars) 10 projets (de 5 000 à 50 000 dollars) financés par le Fonds en 2012 et 2013	Facilitation de la participation effective des jeunes au développement de la communauté	Contributions volontaires
	Appui aux centres d'information pour la jeunesse	Nature de l'appui apporté aux centres d'information pour la jeunesse	D'ici à décembre 2013, 3 séminaires de renforcement des capacités et de formation organisés dans des centres existants d'information pour la jeunesse	Renforcement des centres d'information pour la jeunesse et amélioration de la capacité de création de réseaux entre les jeunes	

## BUDGET INDICATIF

Élément	Budget
Objectif mondial 1 : 1. Objectif régional 1 2. Objectif régional 2	250 000 dollars 300 000 dollars
Objectif mondial 2 : 1. Objectif régional 3 2. Objectif régional 4	750 000 dollars 500 000 dollars
Objectif mondial 3 : 1. Objectif régional 5 2. Objectif régional 6	1 000 000 dollars Contributions volontaires
Suivi et évaluation (Examen à mi-parcours et évaluation finale)	200 000 dollars
<b>Total</b>	<b>3 000 000 dollars</b>

Le présent budget indicatif devra être alimenté principalement par la mobilisation de fonds auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il correspond aux initiatives prévues au titre des objectifs 1 à 5 et n'inclut ni le Fonds pour jeunes entrepreneurs sociaux, ni l'appui aux centres de jeunesse, qui seraient financés par des contributions volontaires (objectif régional 6).